

Communiqué de presse

Montpellier, le 11 décembre 2020



VOGO annonce le vif succès de son augmentation de capital par voie de placement auprès d'investisseurs qualifiés pour un montant de 5 M€

VOGO (Code ISIN : FR0011532225 - Mnémonique : ALVGO) annonce aujourd'hui le vif succès de son augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant définitif de 5 M€ par voie de placement auprès d'investisseurs qualifiés (l'« Offre ») effectuée par construction d'un livre d'ordres. Le livre d'ordres a été largement couvert, s'appuyant sur une demande soutenue d'investisseurs institutionnels nouveaux et existants, d'un montant total de 5,6 M€.

L'Offre a donné lieu à l'émission de 530.223 actions ordinaires nouvelles, soit 14,91% du capital social actuel de la Société, représentant une levée de fonds totale de 5.000.002,89 euros. Le prix de souscription s'établit à 9,43 euros (prime d'émission incluse), représentant une décote de 19,95% par rapport à la moyenne des cours pondérée par les volumes de l'action VOGO sur le marché Euronext Growth Paris des 5 dernières séances de bourse précédant sa fixation.

A l'issue de l'Offre, le capital social de la Société est désormais composé de 4.086.933 actions de 0,125 euro de valeur nominale chacune. Sur la base des éléments de trésorerie (6.860 K€ au 30 juin 2020) et de ses revenus et dépenses prévisionnels, le montant levé dans le cadre de l'Offre, devrait permettre à la Société de mener à bien ses objectifs stratégiques.

Christophe Carniel, Président Directeur Général, a déclaré à cette occasion : « *Nous remercions les actionnaires de longue date d'avoir participé à cette levée de fonds ce qui démontre leur implication et leur confiance à l'égard de la Société et de ses projets et sommes ravis d'accueillir au capital de VOGO de nouveaux investisseurs.* »

UTILISATION DES FONDS LEVES

Les fonds levés dans le cadre de cette augmentation de capital devraient permettre à VOGO :

- de financer le potentiel de développement des solutions numériques de VOGO dans le secteur de la santé, notamment dans le cadre de sa collaboration avec le laboratoire SYS2DIAG (CNRS) dans les domaines du diagnostic connecté ;
- d'accélérer son développement stratégique dans le secteur du sport, au travers notamment du financement de la joint-venture VOGOSCOPE créée avec ABEO¹ ; et
- de saisir des opportunités de croissance externe.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

Un nombre total de 530.223 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 0,125 euro, a été émis au profit d'investisseurs qualifiés au sens de l'article 2(e) du Règlement (UE) n°2017/1129 du 14 juin 2017, tel que visé au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier, conformément à la 13^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 5 juin 2020.

¹ Se référer au communiqué de presse en date du 2 décembre 2020 disponible sur le site internet de la Société.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.

Communiqué de presse

Montpellier, le 11 décembre 2020



Les actions nouvelles, représentant 14,91% du capital social actuel de la Société, sur une base non diluée, avant la réalisation de l'Offre (soit une dilution de 12,97%), ont été émises par décisions du Conseil d'administration du 10 décembre 2020 et du Président Directeur Général du 10 décembre 2020, conformément à la délégation de compétence conférée par la 13^{ème} résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 5 juin 2020.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 9,43 euros par action, représentant une décote de 19,95% par rapport à la moyenne des cours pondérée par les volumes de l'action VOGO sur le marché Euronext Growth Paris des 5 dernières séances de bourse précédant sa fixation (i.e. du 4 au 10 décembre 2020 inclus), soit 11,78 euros, conformément aux décisions du Conseil d'administration du 10 décembre 2020, prises en vertu de la 13^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020, qui a fixé la décote maximale autorisée à 20% de la moyenne des cours pondérée par les volumes de l'action VOGO au cours des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix.

A titre illustratif, un actionnaire détenant 1% du capital de VOGO avant le lancement de l'Offre détiendra dorénavant une participation de 0,87%.

Le capital social de la Société sera composé de 4.086.933 actions à l'issue du règlement-livraison.

A la connaissance de la Société, la répartition de l'actionnariat avant et après la réalisation de l'Offre est la suivante :

Actionnaires	Avant la réalisation de l'Offre ⁽¹⁾				Après la réalisation de l'Offre			
	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote théoriques	% des droits de vote	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote théoriques	% des droits de vote
SAS TWO C ⁽²⁾	601 512	16,91%	1 157 180	21,33%	601 512	14,72%	1 157 180	19,43%
SAS ESPE ⁽³⁾	609 260	17,13%	1 135 692	20,94%	609 260	14,91%	1 135 692	19,07%
Daniel DEDISSE	280 000	7,87%	559 476	10,31%	280 000	6,85%	559 476	9,40%
Véronique PUYAU	83 956	2,36%	167 912	3,10%	83 956	2,05%	167 912	2,82%
Sous-total fondateurs	1 574 728	44,27%	3 020 260	55,68%	1 574 728	38,53%	3 020 260	50,72%
SORIDEC ⁽⁴⁾	30 072	0,85%	60 144	1,11%	30 072	0,74%	60 144	1,01%
Jeremie LR ⁽⁵⁾	60 144	1,69%	120 288	2,22%	60 144	1,47%	120 288	1,02%
Sous total investisseurs institutionnels	90 216	2,54%	180 432	3,33%	90 216	2,21%	180 432	3,03%
Investisseurs privés ⁽⁶⁾	440 277	12,38%	771 961	14,23%	440 277	10,77%	771 961	12,96%
Flottant	1 451 489	40,81%	1 451 489	26,76%	1 981 712	48,49%	1 981 712	33,28%
Total	3 556 710	100 %	5 424 142	100 %	4 086 933	100 %	5 954 365	100 %

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.

Communiqué de presse

Montpellier, le 11 décembre 2020



(1) Sur la base des informations disponibles au 10 décembre 2020

(2) société dont le capital est détenu à 73,96% par Monsieur Christophe CARNIEL, Président Directeur Général de la Société.

(3) société dont le capital est détenu à 95% par Monsieur Pierre KEIFLIN, Directeur Général Délégué de la Société.

(4) SORIDEC (ou Société Régionale et Interdépartementale de Développement Economique) est une société anonyme enregistrée au RCS de Montpellier sous le numéro 329 150 551. Il s'agit d'un fonds d'investissement qui investit en fonds propres dans les PME relevant de tout type de secteur d'activité, situées en Occitanie, à tous les stades de leur évolution (création, développement et transmission).

(5) JEREMIE LR est une société par actions simplifiée, enregistrée au RCS de Montpellier sous le numéro 529 237 489. Il s'agit d'un fonds européen d'investissement qui s'adresse principalement aux PME à fort potentiel de développement et aux start-ups innovantes dans la région Occitanie.

(6) Les Investisseurs privés regroupent environ $\frac{2}{3}$ de personnes physiques et $\frac{1}{3}$ de sociétés, aucun détenant plus de 5% des actions ou des droits de vote.

ADMISSION AUX NEGOCIATIONS DES ACTIONS NOUVELLES

Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sous le même code ISIN FR0011532225 – ALVGO. Le règlement-livraison des actions nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sont prévus le 15 décembre 2020.

Les informations présentées au sein de ce communiqué le sont à l'issue du placement des actions par construction accélérée d'un livre d'ordres, à présent clos, mais restent conditionnées à la correcte exécution des opérations de règlement-livraison.

En application des dispositions de l'article L.411-2 du code monétaire et financier et de l'article 1.4 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'Offre n'a pas donné et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

FACTEURS DE RISQUES

L'attention du public est portée sur les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité, présentés en section 2.3 du rapport financier semestriel 2020 et en section 3.1.4 du rapport financier annuel 2019, disponibles sans frais sur le site internet de la Société (<https://www.vogo-group.com/espace-investisseurs-documentation/>). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société. Les facteurs de risques présentés dans les rapports mentionnés ci-dessus sont identiques à la date du présent communiqué.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques à l'Offre suivants : (i) le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'Offre, (ii) la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement, (iii) des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la Société et (iv) les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution additionnelle découlant d'éventuelles augmentations de capital futures.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.

Communiqué de presse

Montpellier, le 11 décembre 2020



INTERVENANTS



Chef de File et Teneur de livre

Conseil juridique

A propos de VOGO

VOGO développe, commercialise et distribue des solutions live & replay, audio et vidéo, à destination des spectateurs et des professionnels, au sein des enceintes sportives. Pour les spectateurs, VOGO a développé une solution de rupture, indépendante du nombre de personnes connectées, permettant de transformer l'expérience dans les stades au travers de contenus multi-caméras à la demande accessibles via tablettes ou smartphones. Pour les professionnels, cette solution vidéo offre des outils d'analyse et d'aide à la décision (assistance à l'arbitrage, diagnostic médical, coaching, etc.) Via l'acquisition de Vokkero® en octobre 2019, cette offre vidéo a été enrichie avec l'intégration d'une gamme de systèmes de communication audio reconnus internationalement dans l'univers du sport (plus de 20 disciplines sportives), mais aussi dans les secteurs de l'industrie, des services et de la santé. L'ensemble des technologies du Groupe est protégé par un portefeuille de brevets. VOGO est implanté en France (Montpellier, Paris et Grenoble) et sur le continent nord-américain avec un bureau à New-York. Le Groupe est coté depuis novembre 2018 sur le marché Euronext Growth (Code ISIN : FR0011532225 – ALVGO).

Pour plus d'information : www.vogo-group.com



vogo-group.com



[vogo](https://twitter.com/vogo)



[vogo](https://facebook.com/vogo)

Contacts

ACTIFIN - Relations presse

Jennifer Jullia

Email : jjullia@actifin.fr

ACTIFIN - Communication financière

Nicolas Lin/Stéphane Ruiz

Email : nlin@actifin.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.

Communiqué de presse

Montpellier, le 11 décembre 2020



Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société VOGO dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

Dans les États membres de l'Espace Economique Européen et au Royaume-Uni, la présente communication et toute offre qui pourrait y faire suite sont adressées exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » en sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société VOGO ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement, étant précisé que les actions de la société VOGO n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act. VOGO n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

S'agissant du Royaume-Uni, la diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de VOGO ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par VOGO. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. VOGO ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.